LETTRE DU ROI

Pour la convocation des États-généraux, à Verſailles, le 27 Avril 1789.

Du 7 Avril 1789.

DE PAR LE ROI DAUPHIN.

TRÈS-CHERS ET BIEN AMÉS, Nous avons beſoin du concours de nos fidèles Sujets pour nous aider à ſurmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons relativement à l'état de nos finances, & pour établir, ſuivant nos vœux, un ordre conſtant & invariable dans toutes les parties du Gouvernement qui intéreſſent le bonheur de nos Sujets & la proſpérité de notre Royaume. Ces grands motifs nous ont déterminés à convoquer l'Aſſemblée des États de toutes les provinces de notre obéiſſance, tant pour nous conſeiller & nous aſſiſter dans toutes les choſes qui ſeront miſes ſous ſes yeux, que pour nous faire connoître les ſouhaits & les doléances de nos Peuples; de manière que, par une mutuelle confiance & par un amour réciproque entre le Souverain & ſes Sujets, il ſoit apporté le plus promptement poſſible un remède efficace aux maux de l'État, & que les abus de tout genre ſoient réformés & prévenus par de bons & ſolides moyens qui aſſurent la félicité publique, & qui nous rendent à nous particulièrement le calme & la tranquillité dont nous ſommes privés depuis ſi long-temps.

A CES CAUSES, Nous vous avons fait avertir & ſignifier par nos Commiſſaires, en votre Aſſemblée ouverte à Romans le 1.[er] Décembre, que vous pouviez, avant de vous ſéparer, appeler & vous unir cent quarante-quatre nouveaux Repréſentans des trois États, librement & régulièrement élus à cet effet dans votre Province, ſuivant le plan de Règlement qui avoit été propoſé par l'Aſſemblée générale du pays, & procéder avec eux à l'élection des vingt-quatre Perſonnes des trois Ordres, qui devoient être députées par le Dauphiné aux États libres & généraux de notre Royaume, dont l'ouverture étoit annoncée alors pour le 30 Janvier. Les ayant convoqués depuis pour le Lundi 27 du préſent mois d'Avril, en notre ville de Verſailles, Nous vous mandons & très-expreſſément enjoignons qu'incontinent la préſente reçue, vous ayez à faire avertir les vingt-quatre Députés des trois États, choiſis & nommés dans les ſéances de votre Aſſemblée des 1.[er] Janvier & jours ſuivans, pour qu'ils aient à ſe rendre dans notredite ville de Verſailles, ledit jour 27 du préſent mois, munis d'inſtructions & pouvoirs généraux & ſuffiſans pour propoſer, remontrer, aviſer & conſentir tout ce qui peut concerner les beſoins de l'État, la réforme des abus, l'établiſſement d'un ordre fixe & durable dans toutes les parties de l'Adminiſtration, la proſpérité générale de notre Royaume, & le bien de tous nos Sujets; les aſſurant que de notre part ils trouveront toute bonne volonté & affection pour maintenir & faire exécuter tout ce qui aura été concerté entre Nous & leſdits États, ſoit relativement aux impôts qu'ils auront conſentis, ſoit pour l'établiſſement d'une règle conſtante dans toutes les parties de l'Adminiſtration & de l'ordre public; leur promettant de demander & d'écouter favora-

blement leurs avis ſur tout ce qui peut intéreſſer le bien de nos Peuples, & de pourvoir ſur les doléances & propoſitions qu'ils auront faites, de telle manière que notre Royaume, & tous nos Sujets en particulier, reſſentent pour toujours les effets ſalutaires qu'ils doivent ſe promettre d'une telle & ſi notable Aſſemblée.

DONNÉ à Verſailles, le ſept Avril mil ſept cent quatre-vingt-neuf. *Signé* LOUIS; *Et plus bas*, PUYSEGUR.

Au dos eſt écrit :

A Nos Très-Chers & bien Amés les Gens des trois États de notre province de Dauphiné, repréſentés par leur Commiſſion intermédiaire.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1789.

f3a